

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2022

FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN VUE DU PLEIN EMPLOI - (N° 276)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
Mme Besse

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour une réforme aussi importante que l'assurance chômage, en termes de méthode, il n'est pas possible d'écarter la représentation nationale, mais aussi les partenaires sociaux, dans la définition des mesures d'application du régime d'assurance chômage.